

Conseil de sécurité

Distr. générale
2 août 2007

Original : français

Lettre datée du 2 août 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Dans mon dernier rapport au Conseil de sécurité concernant la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) (S/2007/392), j'ai fait part de mon intention d'adresser au Conseil une lettre au mois d'août pour lui demander d'envisager de renouveler le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), qui viendra à expiration le 31 août 2007. Cette déclaration faisait suite à une lettre datée du 25 juin dernier émanant du Premier Ministre libanais, dans laquelle celui-ci demandait que ce mandat soit prorogé pour une nouvelle période d'un an, sans amendement (S/2007/396).

Comme je l'ai fait observer dans mon rapport, le déploiement rapide et efficace de la FINUL a contribué à établir un nouvel environnement stratégique militaire et de sécurité dans le Sud-Liban. Au 24 juillet 2007, la Force comptait 13 633 soldats au total, dont 11 428 soldats de l'armée de terre déployés dans deux secteurs et 2 000 membres du Groupe d'intervention navale, auxquels venaient s'ajouter 185 officiers d'état-major au quartier général de la FINUL et 20 éléments nationaux de soutien logistique. Depuis mon dernier rapport, un contingent de la République de Corée a été déployé au sein de la FINUL, qui a ainsi quasiment atteint son effectif complet. Dans le même temps, la composante civile de la Force a continué de s'étoffer et compte désormais 748 membres (272 recrutés sur le plan international et 476 recrutés sur le plan national).

Je suis profondément reconnaissant aux 30 pays qui ont fourni des contingents pour mettre sur pied la force terrestre et maritime de la FINUL, de leur engagement constant qui, associé à l'instauration avec les Fores armées libanaises d'un partenariat solide dans le domaine du maintien de la paix, a permis l'application de plusieurs aspects fondamentaux de la résolution 1701 (2006).

Cependant, alors que le mandat de la FINUL vient à expiration, les événements récents ont montré tragiquement qu'il reste encore beaucoup à faire. L'attentat odieux perpétré contre la Force le 24 juin, au cours duquel six Casques bleus appartenant au contingent espagnol ont été tués, et l'attentat à la roquette Katyusha contre Kiryat Shemona, le 17 juin, ont fait ressortir la précarité de la sécurité dans sa zone d'opérations. La menace qui pèse sur la mission a été ravivée le 16 juillet, lorsqu'un véhicule de la police militaire de la FINUL appartenant au contingent tanzanien a été la cible d'un attentat à l'entrée nord de la zone d'opérations de la Force; le véhicule a subi des dégâts mineurs.

07-44869 (F) 030807 030807

Comme je l'ai répété à maintes reprises au lendemain des attentats contre la FINUL, à l'instar d'autres hauts fonctionnaires de l'Organisation, les Nations Unies ne se laisseront pas dissuader de s'acquitter des tâches que leur a confiées le Conseil de sécurité. La FINUL continue de s'acquitter de toutes ces tâches dans sa zone d'opérations et de faciliter les négociations entre les parties, dans le cadre des réunions tripartites tenues régulièrement sur des questions essentielles.

Dans le même temps, les attentats dont la FINUL a été la cible ont transformé, sur le plan de la sécurité, le contexte dans lequel la mission opère au Liban. Pour mieux protéger la Force et assurer la sécurité du personnel civil, la mission continuera de resserrer sa coopération avec les Forces armées libanaises, et aura besoin de moyens supplémentaires d'atténuation des risques, comme l'a souligné le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Marie Guéhenno, dans le rapport qu'il a présenté au Conseil le 18 juillet.

Je voudrais exprimer mes vifs remerciements au commandant de la Force, le général de division Graziano, et à l'ensemble du personnel militaire et civil de la FINUL, pour l'action qu'ils mènent au Sud-Liban au service de la paix.

Pour ce qui est des aspects financiers intéressant la FINUL, l'Assemblée générale a, dans sa résolution 61/250 C du 29 juin 2007, ouvert au compte spécial de la FINUL un crédit d'un montant brut de 748,2 millions de dollars aux fins du financement de la mission pendant la période du 1er juillet 2007 au 30 juin 2008. Si le Conseil de sécurité décidait de proroger le mandat de la mission au-delà du 31 août 2007, le coût de son fonctionnement serait limité aux montants approuvés par l'Assemblée.

Au 31 mars 2007, les contributions non acquittées au compte spécial de la FINUL s'élevaient à 142 millions de dollars. La totalité des montants dus aux pays ayant fourni des contingents s'élève actuellement à 15 millions de dollars. Pour les périodes prenant fin le 31 mai 2007 et le 31 décembre 2006, respectivement, le remboursement des sommes dues au titre des contingents et du matériel leur appartenant a été effectué selon le système des versements trimestriels. J'engage tous les États Membres à verser rapidement et intégralement leurs contributions et à régler tous les arriérés dont ils sont redevables.

Compte tenu des informations qui précèdent et de la lettre émanant du Premier Ministre libanais (S/2007/396), je recommande que le Conseil de sécurité proroge le mandat de la FINUL pour une nouvelle période de 12 mois, jusqu'au 31 août 2008.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter la présente lettre à l'attention des membres du Conseil.

(*Signé*) **Ban** Ki-moon